



Le Co-Secrétariat Général
du SNETAP-FSU

Paris, le 2 décembre 2022

Objet : dispositif en cas de coupures électriques dans les établissements d'enseignement agricole public.

Monsieur le Directeur de Cabinet,
Madame la Conseillère,

Nous avons appris par voie de presse que des coupures de courant étaient envisagées et susceptibles de toucher les établissements scolaires, notamment agricoles et cela dans les semaines qui viennent. Nous avons également appris que ce vendredi 2 décembre, une réunion était organisée avec les représentants du personnel de l'Education Nationale pour aborder ce sujet sensible.

Dans la presse, il est fait état d'éventuelles fermetures d'établissements le matin en cas de coupures. Dans l'enseignement agricole, dont plus d'un élève sur deux est interne, des coupures qui auraient lieu le soir auraient un impact beaucoup plus lourd sur l'ensemble des classes, sur les familles, les enseignants et plus globalement sur la continuité pédagogique.

Nous ne souhaitons pas revivre la période Covid où tout était décidé à l'Education Nationale, puis appliqué chez nous, sans tenir compte de nos spécificités ni moins encore de la parole des représentants du personnel de l'enseignement agricole public.

Pour cette raison nous demandons à être [reçu.es](#) en urgence sur ce sujet.

Comptant sur votre attachement au dialogue social, nous vous remercions pour votre réponse et vous prions d'agréer, Monsieur le Directeur de Cabinet, Madame la Conseillère, l'expression de notre profond dévouement pour l'enseignement agricole public.

Les Co-Secrétaires Généraux du SNETAP-FSU

Frédéric Chassagnette

Clémentine Mattei